



Plan gouvernemental de lutte contre la drogue et le tabac

Rubrique : actualités - Date : jeudi 29 juillet 2004

L'AFP qui annonce que les services du Premier ministre viennent de valider ce plan quinquennal, précise que la loi de 1970 ne devrait pas être remplacée comme cela avait été un temps envisagé avec notamment la suppression des peines de prison pour les usagers de stupéfiants. D'après « une source proche du dossier » « ces adaptations passeront par des circulaires pénales » dont l'objectif est de « redonner sa valeur dissuasive à la loi », des peines de prison étant très rarement prononcées, selon cette même source. D'après l'agence ce plan qui « donne la priorité aux jeunes générations avec notamment pour objectif de « casser l'expansion du cannabis », vise par ailleurs à « abaisser les consommations d'alcool aux seuils définis par l'OMS » et à « aboutir « à une école sans tabac ». L'agence indique par ailleurs que, pour le cannabis des « consultations spécifiques doivent être développés », que concernant le tabac les objectifs sont de « retarder l'âge des premières expérimentations », « de réduire le tabagisme des femmes enceintes », « de diminuer le tabagisme passif par un meilleur respect de la loi Evin ». Selon l'agence le numéro d'appel drogue-tabac-info services DATIS devrait être remplacé par des numéros diversifiés par produits.

La Croix reprend ces informations

Les Echos annonce que le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites le tabac et l'alcool a été validé lors d'une dernière réunion mardi soir à Matignon. Le quotidien note que le gouvernement, préoccupé par « l'expansion du cannabis en fait un axe prioritaire », rappelant que la consommation a « presque doublé entre 1993 et 2002 pour les 18-44 ans. Le journal indique que « le gouvernement renonce à réformer la loi de 1970 sur les stupéfiants », soulignant que Jean Pierre Raffarin avait proposé à l'automne de « sanctionner la consommation par des amendes et non par une incarcération » mais que cette évolution « ne semble pas opportune actuellement ». Le journal constate que « si le principe des amendes ne disparaît pas complètement il est renvoyé à plus tard. : « L'infraction de d'usage sera traitée de façon à rendre la sanction plus visible, plus rapide et plus systématique, en utilisant plus largement qu'actuellement la palette des sanctions possibles (amende, suspension du permis de conduire, immobilisation temporaire d'un véhicule ». Le journal constate également que le plan « vise aussi et surtout à orienter les mineurs vers des structures sanitaires, pour des consultations gratuites et anonymes où seront conviés les parents ». Concernant l'alcool, le journal note que « le gouvernement confirme sa volonté de diminuer de 20% la consommation moyenne d'alcool », mais constate que « aucune mesure nouvelle n'est prévue. ». D'après le quotidien, pour le tabac les objectifs sont « diminuer la consommation chez les jeunes et réduire le tabagisme passif ».

Libération qui revient sur le plan gouvernemental, indique que le gouvernement a abandonné son projet de révision de la loi de 70. Le journal rappelle que la MILDT écrivait récemment que « face à la banalisation de certaines consommations, les risques d'être appréhendés et sanctionnés sont faibles » et que Nicolas Sarkozy déclarait en avril 2003 : « Je réclame de la sévérité à l'égard des consommateurs, rien ne sera toléré. (&) Il n'y a pas de petite consommation personnelle, il n'y a pas de jeunes libres et branchés, il n'y a que des drogues interdites », souhaitant « un cadre législatif rénové ». Le quotidien rappelle également que le Premier ministre avait annoncé sur M6 en septembre « on ne dépénalise, pas on gradue les peines » ajoutant « la prison pour le cannabis, les jeunes n'y croient pas », assurant par ailleurs que le gouvernement n'aurait « aucune indulgence ». Pour Libération, sur la question de la loi, Dominique Perben (justice) et Dominique de Villepin (Intérieur), ont plaidé lors d'une ultime réunion ministérielle pour ne rien faire, un responsable ministérielle expliquant que « Modifier la loi ennui Raffarin qui pense que l'occasion est passée ».